

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE et DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

## Centre Aquatique LE NAUTILE

### Art 1 – Préambule

Les présentes conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement. Elles sont également annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

Les présentes conditions générales de vente sont amenées à évoluer à tout moment. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage. Toute modification s'applique aux contrats d'abonnement conclus postérieurement à cette modification.

La vente et l'accès au centre sont interdits à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne majeure.

Les espaces situés au 1<sup>er</sup> étage (fitness, cardio-musculation) sont interdits aux moins de 16 ans.

Les espaces Bien-être sont interdits aux moins de 16 ans.

La prise de photo est interdite dans le centre à l'exception de l'activité bébés nageurs et après autorisation du maître-nageur encadrant.

L'acquiescement d'un droit d'accès quel qu'il soit vaut pour acceptation du règlement intérieur.

Le non-respect du règlement intérieur ou de ces CGV peut entraîner une exclusion provisoire et/ou définitive sans remboursement sur les prestations ou accès pris.

### Art 2 - Caractéristiques des produits vendus

#### A. CATEGORIE « ENTREES »

ENTREE UNITAIRE			PASS FAMILLE	CARTE DE 10 ENTREES	
AQUATIQUE	CARDIO/MUSCULATION OU BIEN-ETRE	SOIREE SPECIALE	AQUATIQUE	AQUATIQUE	CARDIO/MUSCULATION OU BIEN-ETRE
Accès libre à l'espace aquatique	Accès libre aux espaces cardio ou bien-être	Accès à un événement	Accès libre à l'espace aquatique	Accès libre à l'espace aquatique	Accès libre aux espaces cardio ou bien-être
Ticket vendu à l'unité				La carte est nominative mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage	
Tout public	A partir de 16 ans	Selon événement	4 personnes dont 2 adultes maximum	Tout public	A partir de 16 ans
Valable uniquement le jour de l'achat				Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. <b>Aucun report ne saurait être consenti en cas de dépassement de la date de validité.</b>	

#### B. CATEGORIE « ACTIVITES »

AQUASPORTS (à partir de 16 ans)			NATATION	
SEANCE	CARTE 10 SEANCES		STAGE	ANNUEL
Accès aux activités aquasport (accès libre ou après inscription) Sous réserve des places disponibles			Nominatif	
Séance vendue à l'unité	La carte est nominative mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage		Inscription obligatoire 5 séances sur 1 semaine	Abonnement annuel de septembre à juin
Valable uniquement le jour de l'achat	Valable 1 an Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue. <b>Aucun report ne saurait être consenti en cas de dépassement de la date de validité.</b>			Inscription obligatoire 1 séance hebdo - hors vacances scolaires et jours fériés

#### C. CATEGORIE « ABONNEMENTS »

KID'S MANIA	LUDIBO O	CLASSI C	LIBERTE	ESSENTIAL	EXCELLENCE	BIEN ETRE	DOMIN'O
-------------	-------------	-------------	---------	-----------	------------	-----------	---------

Annuel		Mensuel ou Annuel				Trimestriel ou annuel
3/15 ans		A partir de 16 ans				
Accès illimité à l'espace aquatique et à une séance hebdomadaire kid's mania	Accès illimité à l'espace aquatique	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-musculation	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-musculation et aux activités "Basic"	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-musculation et aux activités "Basic" et « Premium »	Accès illimité à l'espace bien-être, en option d'une formule classic, liberté, essential ou excellence	Accès illimité à l'espace aquatique et à 1 séance hebdomadaire DOMIN'O
Abonnement nominatif, personnel et non cessible						

*\*accès sur réservation obligatoire - sous réserve de places disponibles*

### **Art 3 - Modalités et conditions d'achat**

Excepté pour la billetterie « CE », les prestations de l'article 2 sont commercialisées directement à l'accueil du complexe aquatique LE NAUTILE par un employé. Aucune transaction ne pourra s'opérer par une autre personne que l'agent situé à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'entrée au NAUTILE. La direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

En cas de caution pour le support d'accès, celle-ci est reversée à restitution du support d'accès. Les frais d'adhésion ne seront pas pris en compte pour le calcul du remboursement.

L'achat d'entrée « événementielle » peut être soumis à une pré-réservation. Celle-ci sera prise en compte uniquement au moment du paiement. La non-utilisation d'une entrée « événementielle » n'ouvre en aucun droit à demande de remboursement ou de contrepartie. La réservation des activités doit être effectuée directement à l'accueil du complexe dans la limite des places disponibles.

Les entrées, pass-activités et abonnements en paiement comptant peuvent faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à la caisse du NAUTILE où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif.

### **Art 4 - Horaires d'ouverture et cas de fermeture du centre**

L'accès aux différents espaces est possible suivant les horaires d'ouverture affichés à l'entrée de l'établissement et indiqués sur le site internet. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, les abonnés en sont informés préalablement par voie d'affichage dans le centre.

Dans le cas où un changement d'horaires ou la suppression définitive d'un type d'activité rendrait impossible l'utilisation de l'abonnement par l'abonné, ce dernier pourra faire une demande dument justifiée de résiliation de son abonnement dans les conditions prévues à l'article 11 des présentes conditions générales de vente.

Chaque contrat conclu tient compte des deux périodes d'arrêt technique réglementaire pour vidanges et des jours de fermeture suivants : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 24, 25 et 31 décembre.

### **Art 5 - Modification d'option en cours de contrat**

Pour les contrats d'abonnement flexible, l'abonné a la possibilité une fois par an de modifier son abonnement. Une demande par écrit devra être effectuée auprès de l'agent d'accueil du centre.

Cette modification entrera en vigueur à compter :

- du mois suivant la demande : si la demande est faite du 1<sup>er</sup> au 14 du mois
- du 2<sup>e</sup> mois suivant la demande : si la demande est faite à compter du 15 du mois.

### **Art 6 – Tarifs**

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil du NAUTILE en euros et toutes taxes comprises. Ils sont également consultables sur le site internet [www.centreaquatiquelenautile.fr](http://www.centreaquatiquelenautile.fr) ainsi que sur format papier disponible à l'entrée.

Ils sont à tout moment susceptibles de modification par la direction du NAUTILE et entrent en vigueur à compter de leur affichage. Toute modification s'applique aux abonnements conclus postérieurement à leur entrée en vigueur.

Toute demande de remplacement du bracelet ou de la carte (en cas de perte, vol ou dégradation) sera facturée 5 €.

Le bénéfice de tarifs préférentiels est subordonné à la présentation des justificatifs afférents. À défaut de présentation, l'utilisateur ne pourra se prévaloir du tarif préférentiel.

## **Art 7 - Prélèvement SEPA**

Un mandat dument complété et signé sera conservé par la Direction du NAUTILE. Les prélèvements s'effectueront entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois.

En cas de rejet de prélèvement, en plus de la mensualité restant due, les frais bancaires d'impayés qui en découlent seront à la charge de l'abonné défaillant dans la limite d'un montant forfaitaire de 7 euros par prélèvement rejeté.

## **Art 8 - Absence de rétractation**

Dans la mesure où l'abonnement est souscrit sur les lieux de commercialisation de la prestation, aucun délai de rétractation tel que prévu à l'article L.122-18 du code de la consommation ne s'applique. Ce contrat lie les parties dès sa signature.

## **Art 9 - Assurances et responsabilités**

Conformément à l'art L.321-1 du code du sport, le centre est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle des enseignants et de ses préposés.

Toutefois, sa responsabilité ne pourra, en aucun cas, être engagée si le dommage résulte d'une inobservation par les usagers des règles de sécurité prévues dans le règlement de service des différents espaces, de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

L'utilisateur doit s'assurer qu'il est bien couvert :

- En cas de préjudices causés à autrui ou à des biens
- Pour les activités qu'il aura choisies

Les vestiaires du centre LE NAUTILE ne font pas l'objet de surveillance. Les usagers ne doivent pas laisser leurs affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet. Les casiers ne sont en aucun cas des coffres forts. Leur système de fermeture interdit tout dépôt de biens de valeur.

## **Art 10 - Sécurité et hygiène**

La Direction du NAUTILE ou ses agents se réservent le droit de refuser l'accès au centre et ses installations à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

La vente est interdite à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne majeure ayant autorité.

Lors de l'achat de titre d'entrée, l'utilisateur déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive.

La Direction du centre attire l'attention des usagers sur le fait que certaines activités au sein du centre peuvent présenter des risques pour leur santé. Le centre déconseille formellement aux usagers en mauvais état de santé ou présentant des problèmes de santé d'ordre cardiaque, respiratoire ou osseux de pratiquer des activités susceptibles d'aggraver leurs troubles médicaux.

L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

L'utilisateur s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes du centre. Il certifie avoir pris connaissance et se conformer au règlement de service affiché dans le centre et mis à disposition lors de l'achat du titre d'entrée.

## **Art 11 - Prolongation du contrat d'abonnement annuel**

L'abonnement annuel pourra être prorogé en cas d'impossibilité d'utilisation par l'abonné pour cause de santé ou professionnelle qu'il ne pouvait ni prévoir, ni éviter au moment de la conclusion du contrat. Cette cause devra être dument justifiée par un certificat médical de moins d'un mois ou par une attestation employeur ou Pôle emploi.

Cette prolongation ne pourra se faire qu'en cas d'empêchement d'une durée minimale de 30 jours et maximale de 3 mois consécutifs.

La demande de prolongation de l'abonnement devra être adressée à la Direction du centre aquatique LE NAUTILE par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre en s'adressant à l'accueil du centre.

Pour les abonnements annuels DOMIN'O, celui-ci pourra être prolongé d'un trimestre dans le cas où l'abonné n'aurait pas atteint le niveau initialement prévu dans le programme à compter du mois de septembre suivant. Dans un tel cas, cette prolongation sera accordée sous réserve de la confirmation de l'assiduité de l'abonné aux séances hebdomadaires prévues par le programme.

## **Art 12 - Résiliation d'abonnement**

### **Art 12.1 - Résiliation d'abonnement à l'initiative de l'abonné**

#### **Art 12.1.1 - Résiliation d'abonnement annuel**

#### **Modalités de résiliation :**

Toute demande de résiliation doit être adressée à la Direction du centre aquatique, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre et dument justifiée. À défaut, aucune réclamation ne sera reçue et traitée.

Tout mois commencé étant dû, la résiliation prendra effet à compter de la fin du mois de la date de réception de la demande dument justifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par la remise en main propre à l'accueil du centre.

Le centre procédera alors au remboursement en cas de paiement comptant = remboursement des mois non consommés.

Causes de résiliation :

MOTIFS	MODALITES	JUSTIFICATIFS
Etat de santé impliquant une incapacité de pratique sportive de plus de 3 mois	Préavis d'1 mois	Certificat médical de moins d'1 mois indiquant l'incapacité de plus de 3 mois
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Préavis d'1 mois	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification (attestation employeurs, Pôle emploi, résiliation de bail)
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné	Préavis d'1 mois Eloignement de plus de 50 km du centre	
Suppression définitive d'un type d'activité*	Aucun préavis	- attestation de la Direction - extraction du système monétique listant les passages de l'abonné
Changement d'horaire entraînant une impossibilité pour l'abonné de bénéficier de son abonnement**		

*\*toute suppression de cette activité dans le planning hebdomadaire du centre. Ne sont pas ici visés le changement d'horaire ou le changement de niveau d'intensité de l'activité.*

*\*\*l'abonné aura la possibilité de demander la résiliation de son abonnement si le changement d'horaires ne lui permet plus d'utiliser son abonnement, dans aucune de ses composantes.*

### **Art 12.1.2 - Résiliation d'abonnement mensuel**

#### **a) À tout moment avec préavis**

L'abonné pourra résilier son contrat à tout moment en envoyant sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée à l'accueil du centre. La résiliation prendra effet à la fin du mois suivant celui de la date de réception de la demande de résiliation. Les sommes seront dues jusqu'à cette date.

Ex : si la demande de résiliation est réceptionnée le 10 du mois N, la résiliation prendra effet à la fin du mois N+1.

#### **b) Suite à une modification des tarifs**

Dans le cas d'une modification des tarifs en cours de contrat, l'abonné sera averti par courrier, par sms ou par mail 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. L'abonné aura la possibilité de refuser cette modification en envoyant par lettre recommandée ou en s'adressant directement à l'accueil du centre au moins 1 mois avant l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs. Dans un tel cas, le refus entraînera automatiquement la résiliation de l'abonnement. À défaut, les nouveaux tarifs s'appliqueront automatiquement.

### **Art 12.2 - Résiliation-sanction à l'initiative du centre**

Le contrat sera résilié de plein droit par le centre aquatique :

- en cas de non-paiement partiel ou total des échéances contractuelles
- en cas de non-respect du caractère nominatif
- en cas de non-respect du règlement de service (tenue inadéquate, non-respect des règles de sécurité...)
- en cas de comportement de nature à troubler de manière grave ou répétée la tranquillité des autres usagers ou du personnel du centre (notamment propos agressifs, insultants envers les autres usagers ou personnel, actes de détérioration intentionnels...).

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations. La Direction du centre conservera l'intégralité des sommes déjà versées.

### **Art 13 – Réclamation**

Toute réclamation sera adressée au centre aquatique LE NAUTILE par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à l'accueil.

### **Art 14 - Caractère confidentiel des informations nominatives**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les usagers disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par la Direction du centre LE NAUTILE. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers au groupe sans l'accord exprès et préalable du client. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le règlement européen sur la protection des données personnelles 2016/679 du 27 avril 2016, les usagers disposent d'un droit d'accès, d'opposition, à la portabilité, de limitation du traitement, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez adresser une demande soit par courrier à l'adresse du centre ou soit en remplissant le formulaire disponible sur la rubrique « protection des données personnelles » du site internet accompagnée d'un justificatif d'identité valide.